Case FRC 18544

## LETTRE

D E

## MONSIEUR FAYDEL,

DÉPUTÉ DU QUERCY,

A SES COMMETTANS.

Messieurs,

D'après la remise faite à M. le président de l'assemblée nationale des dépêches qui m'ont été adressées par un courrier extraordinaire, j'ai obtenu la parole, et j'ai dit ce qui suit:

MM., j'ai l'honneur de vous prévenir
THE NEWBERRY
A

qu'il est arrivé un courrier extraordinaire portant, de la part de la municipalité de Montauban, des dépêches que je viens de remettre à M. le président; il est instant de prendre connoissance de ces dépêches; les bruits qui ont dévancé le départ et la marche du détachement de la garde nationale de Bordeaux, sur la ville de Montauban, ont porté dans cette contrée l'inquiétude, la jalousie, la méfiance, et peutêtre des dispositions hostiles. Plusieurs villes ont envoyé des députés à la municipalité de Montauban, pour lui offrir des secours; la liberté qu'on avoit déja donnée aux prisonniers, et à laquelle le peuple s'est opposé, dépend du retour de ce détachement à son véritable poste. On craint de nouveaux malheurs; je laisse, messieurs, à votre sagesse, le choix des moyens qui pourront les prévenir.

Avant ce récit, M. Roussillon, député de Toulouse, s'étoit approché de moi, pour me demander, tête à tête, et à voix basse, quelles étoient les nouvelles dont ce courrier extraordinaire étoit porteur, et si la ville de Toulouse étoit du nombre de celles qui avoient offert des secours à celles de Montauban? Je lui avois répondu (et certainement je ne me doutois pas qu'il abuseroit de ma complaisance, pour avoir l'occasion de monter à la tribune, et de m'interpeller en dénaturant notre conversation) Je lui avois, dis-je, répondu que l'adresse de la municipalité de Montauban ne dénommoit pas les villes ou les municipalités dont elle faisoit mention; mais que j'avois reçu une lettre de Toulouse, portant que plusieurs jeunes gens se disposoient à partir pour Montauban, malgré que M. de Cieurac, maire de cette ville, eût écrit qu'on n'avoit besoin d'aucun secours.

Je suis remonté à la tribune pour rétablir, dans toute sa vérité, la conversation momentanée que j'avois eue avec cet honorable membre, et puis répendant à la même interpellation, faite par trois ou quatre membres que je n'avois pas perdus de vue, j'ai dit: Je ne suis monté à la tribune que pour parler des dépêches de Montauban; souffrez, messieurs, la lecture de son adresse, et votre curiosité sera satisfaite.

Telle a été ma conduite, telles ont été
A ij

mes expressions; et, chose bien étonnante, j'ai vu les mêmes personnes qui m'avoient interpellé sur le nom des villes qui avoient offert des secours à celle de Montauban, voter pour que cette adresse et les autres pièces intéressantes, contenues dans la dépêche, fussent renvoyées au comité des rapports, sans en donner préalablement lecture à l'assemblée nationale; et c'est ce qui a été ordonné.

Je suis moins surpris, messieurs, de la manière dont l'auteur du Journal de Paris. numéro 147, et celui des débats et décrets. numéro 239, ont rendu cette courte discussion. Quoique ces messieurs soient certainement bien éloignés de compromettre la dignité de leur caractère, avec le métier de follicullaire au mois ou à la journée, nous savons tous combien leur plume devient traitresse et perfide, lorsqu'ils rendent un fait ou une opinion qui ne s'accorde pas avec leurs vues, qu'il n'est pas facile de démêler; mais ce qui étonnera toujours, c'est que ces messieurs, en société comme en possession de dénaturer les idées d'autrui, se nuisent réciproquement par les contradictions et les discordances qu'on apperçoit

journellement dans leur manière de rédiger.

Voyez, je vous en prie, comme ils rendent ce que j'ai dit à l'occasion de cette dépêche.

Garat cadet. M. Faydel, au moment où la séance alloit être levée, a annoncé l'arrivée d'un courrier extraordinaire de la municipalité de Montauban; et pour faire sentir combien il importoit de s'occuper sur-le-champ de ces dépêches, il a dit que toutes les municipalités des environs de Montauban, allarmées de l'approche de la garde-nationale de Bordeaux, envoient des secours à la municipalité de Montauban, pour repousser cette armée borde-laise.

Gauthier de Biauzat, Baudouin et compagnie:

M. Faydel a prévenu l'assemblée qu'une dépêche extraordinaire de Montauban nécessite une prompte délibération, et la prie de rendre un décret sur cette matière. Il a dit que plusieurs villes voisines vouloient s'armer contre le détachement des gardescitoyennes de Bordeaux, et qu'il étoit urgent

A iv

de prévenir les maux qu'on auroit à craindre.

Variantes. Garat parle de toutes les municipalités des environs de Montauban; Biauzat, Baudouin et compagnie, de plusieurs villes seulement. Garat ajoute que toutes les municipalités des environs envoient des secours à la municipalité de Montauban, pour repousser l'armée bordelaise; Biauzat, Baudouin et compagnie ne parlent que de plusieurs villes qui ont l'intention de s'armer contre le détachement des gardes-citoyennes de Bordeaux.

Pour faire sentir la discordance de ces folliculaires, il suffira d'observer que plusieurs villes ne désignent pas toutes les municipalités voisines; que l'intention de s'armer n'est pas un envoi de secours; et qu'un détachement de la garde-citoyenne n'est point l'armée bordelaise. Je pourrois faire remarquer d'autres disparates entre l'intention que Garat me prête, et la demande que j'ai faite; mais passons au second article.

Garat. M. Roussillon, député de Toulouse, est monté à la tribune, et a dit: Je desire aussi beaucoup de savoir ce que contiennent les lettres de la municipalité de Montauban, mais je dois vous en prévenir. M. le préopinant m'a dit tout-à-l'heure: « La ville de Toulouse est du nombre de celles qui envoient des secours à la municipalité de Montauban; » or, je suis certain que les Toulousains restent à Toulouse, et j'ai lieu de croire que les villes des environs ont la même sagesse.

Biauzat, Baudouin et compagnie.

M. Roussillon a fait la Motion expresse, que M. Faydel nommât les villes que l'on disoit s'oposer au zèle patriotique de la garde-citoyenne bordelaise.

A part la vérité des faits que j'ai rétablie plus haut, la seule différence essentielle que vous trouverez dans ces deux versions, c'est que Garat, aussi mauvais narrateur que le député de Toulouse, est, à lui seul, d'une imagination plus féconde que Biauzat, Baudouin et compagnie.

Art. III. Garat ajoute: M. Faydel, à qui l'assemblée a demandé le nom de quelqu'une de ces villes prêtes à envoyer des secours, n'a pu en désigner aucune. Un

autre auroit dit plus honnêtement: n'en a désigné aucune.

Biauzat, Baudouin et compagnie.

Sur la motion de M. Roussillon, M. Faydel a été dans l'impossibilité de satisfaire à ces demandes; et en cela l'on diroit que ces messieurs avoient essayé mes forces.

Ici Garat ne parle plus de toutes les municipalités envoyant des secours à celle de Montauban, mais de quelques villes prêtes à en envoyer; cette contradiction avec luimême est sans doute peu de chose pour lui; mais on doit remarquer la loyauté, la franchise, la bonne-foi avec lesquelles ces deux folliculaires se sont réunis pour substituer à la réponse que j'ai faite sur mai alta interpellation profideme interpellation perfettements.

Garat ajoute que la lettre de la municipalité de Montauban ne fait aucune mention de ces municipalités, mais pourquoi n'a-t-il pas dit qu'il avoit voté contre la lecture de l'adresse de cette municipalité? il auroit, à coup sûr, trouvé dans cette adresse ce qu'il n'a pastrouvé dans la lettre.

Biauzat, Baudouin et compagnie, vont plus loin, ils terminent leur feuille par dire : que la municipalité de Montauban toujours soupçonnée, toujours inculpée, semble vouloir se justifier, que sa justification est attendue avec impatience, et que le comité des rapports a été invité à rendre compte incessamment de cette fâcheuse affaire dans laquelle la municipalité n'a heureusement éprouvé aucune souffrance, quoique le parti auquel elle s'oppose ait souffert des contrariétés, des humiliations, et des cruautés qui ont causé la mort à plusieurs citoyens patriotes.

Et oui sans doute la municipalité de Montauban a des jaloux, des détracteurs et des calomniateurs, pour avoir honoré les décrets de l'assemblée par sa fidélité et son zèle à les faire exécuter, et pour avoir sur-tout persévéré à diriger, et à contenir dans la subordination un conseil de guerre, un état-major, qui luttoient perpétuellement contre son autorité; et oui il y a des folliculaires qui inculpent cette municipalité, et qui sont même parvenus à tromper le public, parce qu'il y a malheureusement trop de personnes qui ne savent se passionner que pour la calomnie et le mensonge; mais que ses calomniateurs ne

se fassent pas illusion, la municipalité de Montauban ne fait pas semblant de vouloir se justifier, elle demande que ses detracteurs soient punis, et elle ne sera pas frustée dans son attente. Ne diroit on pas à la manière perfide dont ce journaliste a rédigé cette dernière phrase, que la municipalité ne pourroit être justifiée, qu'autant qu'elle auroit subi le sort qu'une jeunesse égarée a malheureusement attiré sur elle-même, en voulant s'emparer des arsenaux, et en faisant feu sur le peuple qui n'étoit seulement pas armé.

Voilà les faits et les réflexions dont j'ai cru devoir vous faire part.

Je suis avec respect.

MESSIEURS,

Votre très-humble et trèsobéissant serviteur,

FAYDE L.



